

Spruzit AF Schädlingsfrei

| 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial	Spruzit AF Schädlingsfrei Prod-Nr. 616652,616647
Fournisseur	Neogard AG Industriestrasse, CH-5728 Gontenschwil Téléphone +41 (0)62 767 00 50, Fax +41 (0)62 767 00 67 E-Mail info@neogard.ch Internet http://www.neogard.ch
Service des renseignements	CSIT - Centre Suisse d'Information Toxicologique
Renseignements en cas d'urgence	Schweiz. Toxi. InfoZentrum "STIZ" -- info@toxi.ch Téléphone 145
Fabricant	W. Neudorff GmbH KG An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal Téléphone +49- (0) 5155/624-0, Fax +49- (0) 5155/6010, Télex -- E-Mail info@neudorff.de Internet www.neudorff.de

| Conditions d'utilisation recommandées
Insecticide à pulvériser.

Effet de la matière / de la préparation
A base de Pyrethrum insecticide-Agit sur le système nerveux des insectes ciblés.
L'huile de colza contenue dans le produit recouvre les insectes nuisibles et les asphyxie ou endommage leurs cellules externes (carapace de chitine).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE
R10

Phrases R
10 Inflammable.

Indications relatives aux dangers pour l´homme et l´environnement
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description
Anwendungsfertiges Insektizid (Pflanzenschutzmittel)

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - 67/548/CEE
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	4	F R11; Xi R36; R67
		mélange des pyréthrines	0,005	Xn R20/21/22; N R50/53

Remarques complémentaires
Contient de l'huile de colza.

4. PREMIERS SECOURS

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

Remarques s'adressant au médecin / traitement
Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

| 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d´extinction appropriés
eau
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité
non connu

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés
Ne pas inhaler les émanations de fumée.

| Équipement spécial de protection en cas d´incendie
En cas de besoin, porter un équipement de protection respiratoire.

Remarques diverses
La formulation n'entretient en aucun cas la combustion.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Remarques complémentaires
Le produit est nocif pour les organismes aquatiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation
Uniquement utiliser conformément au mode d'emploi.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Le produit n'entretient pas la combustion.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Conserver à l'abri du gel!
Stocker au sec.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Classe de stockage (RFA) 3A

Stabilité au stockage
Protéger de la lumière.

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire
pas nécessaire

Protection des mains
gants (résistants aux solvants)

Protection des yeux
pas nécessaire

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat	Couleur	Odeur
liquide, émulsion	blanchâtre	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	6,08	20 °C		CIPAC MT 75	
Point d'éclair	52 °C			EEC A9 / DIN EN 22719	
Densité	0,992 g/cm3	20 °C		EEC A 3	
Solubilité dans l'eau					soluble
Teneur du solvant	ca. 4,0 %				

Propriétés favorisant la combustion
Le produit ne pas comburant.

Danger d'explosion
Le produit ne présente aucun risque d'explosion.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter
non connu

Produits de décomposition dangereux
non connu

Informations diverses
Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	Calcul	
Irritation de la peau	Non irritant.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	faiblement sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations relatives à l'elimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégrabilité				Biodégradable.

Remarques générales

Le pyrèthre se décompose pratiquement entièrement en 24 h.
Non toxique pour les abeilles.
Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets	Nom du déchet
02 01 08*	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
06 13 01*	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 91/689/CEE. relative aux dèchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement nettoyant ménager.

Remarques générales

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes
Lire le mode d'emploi!

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
UN 1993 Matière liquide inflammable. (Gemisch mit Isopropanol), 3, III, Code de classification: F1
Code de classification: F1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
mélange des pyréthrines

Phrases R

10	Inflammable.

Phrases S

2	Conserver hors de la portée des enfants.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau	2	Auto-classification (RFA)

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	4 %

16. AUTRES DONNÉES

Utilisation recommandée et restrictions
Lire le mode d'emploi!

Informations diverses
Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 11 Facilement inflammable.
R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.